

(1) Père

Prénoms Sunny

Nom (2) DA SILVA

né (3) le 03 novembre 1987

à 19 heures 20

à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Seine)

fils (4) de (5) Henrique VINTO DA SILVA

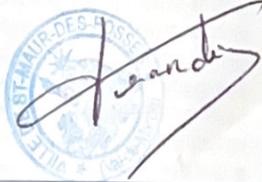
et de (5) Agostinha, Maria TEIXEIRA DE SOUSA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 761

le (6)

Mentions marginales (7)

02 MARS 2015
L'officier de l'état civil
Sceau (8)



Mariage célébré à _____

le _____

Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

Mentions marginales (7)

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{de} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(1) mere

Prénoms Alexandra, Vanessa

Nom (2) LE PENGLAON

née (3) le 20 Mars 1989

à 16 heures 40

à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Seine)

filie (4) de (5) Nickel LE PENGLAON

et de (5) Isabelle, Elisabeth FERRI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 180

le (6)

Mentions marginales (7)

02 MARS 2015
L'officier de l'état civil
Sceau (8)



à _____

heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire à... ».

(1)

L'ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 298

Le 27 avril 2017 à 18 heures 16

est né(e) (2) Théo DA SILVA

du sexe masculin (3) à Saint-Pierre-de-Bois (Val de Loire)

reconnu(e) (4) en cette mairie, le 27 avril 2017 par son père

Délibéré conforme aux registres, le 27 avril 2017 Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délibéré conforme aux registres, le Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance; compléter le cas échéant, l'indication du nom par: « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1ère partie: ... 2ème partie: ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par: « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

ENFANT

(1)

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ heures

à _____ est né(e) (2)

du sexe _____ à _____

(3) reconnu(e) (4)

Délibéré conforme aux registres, le Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délibéré conforme aux registres, le Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas: « par le père la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

... de l'acte de décès n°

... conforme aux registres, le
... ns marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

... acte de décès n°

... me aux registres, le
... rginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

... et NOM du défunt.
« Décédé le » ou « Décédée le ».
... stérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Premier ENFANT
Extrait de l'acte de naissance n° 000156

Le 28 février 2015

à 09 heures 56

est né(e) (2) Nathan DA SILVA

du sexe masculin à Saint-Maur-des-Fossés
(Val-de-Marne)

(3) reconnu(e) (4) en cette Mairie, le 16 janvier 2015

par le père et la mère

Déjà délivré conforme aux registres, le 02 mars 2015
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Déjà délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIEME, TROISIEME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».